

ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR

TARIFS SAISON 2023/2024

COTISATION + LICENCE UFOLEP

	MONTANT ANNUEL COTISATION + licence (1)	A PARTIR DE LA DEUXIEME PERSONNE D'UNE MÊME FAMILLE
Adultes	130 € + 39, 65 € = 169, 65 €	82 € + 39, 65 € = 121,65 €
Etudiants (2)	80 € + 39, 65 € = 119, 65 €	52 € + 39, 65 € = 91,65 €
Demandeurs d'emploi (2)	110 € + 39, 65 € = 149, 65 €	70 € + 39, 65 € = 109,65 €
Jeunes (nés de 2007 à 2012)	70 € + 21.50 € = 91.50 €	46 € + 21,50€ = 67,50 €

(1) Le montant de la licence est fixé par l'UFOLEP pour le début de la saison ci-dessus citée et peut donc légèrement varier.

(2) Sur présentation d'un justificatif

Le montant de la cotisation annuelle doit être versé en totalité par chèque ou en espèces avant le 30 du mois de l'adhésion de la saison en cours.

Ce règlement peut être échelonné en trois mensualités, le montant des trois versements étant fixé en accord avec le trésorier.

PASSEPORT :

Tout nouvel adhérent doit s'acquitter des frais de passeport :

- 10 € du 6^e kyu au 1^{er} kyu (bleu)
- 25 € à partir du 1^{er} dan (noir)

FOURNITURES :

Les prix des fournitures (Jo, boken, tanto,.....) varient selon le fournisseur du moment.
Pour la tenue keikogi (kimono) et ceinture, l'adhérent est libre de se fournir où il le désire.

HORAIRE DES COURS (DOJO Emile BONABOT)

Les cours sont dispensés :

Mardi : 18h00 - 21h15

Jeudi : 19h15 - 21h15

Samedi : 9h00 – 11h00 (selon la disponibilité des enseignants et du dojo)

Cette annexe a été validée lors de l'assemblée générale du 21 janvier 2023, autorisant le conseil d'administration à mettre à jour le montant de la licence dès publication par l'UFOLEP en début de saison 2023/2024.